

■ COUSANCE

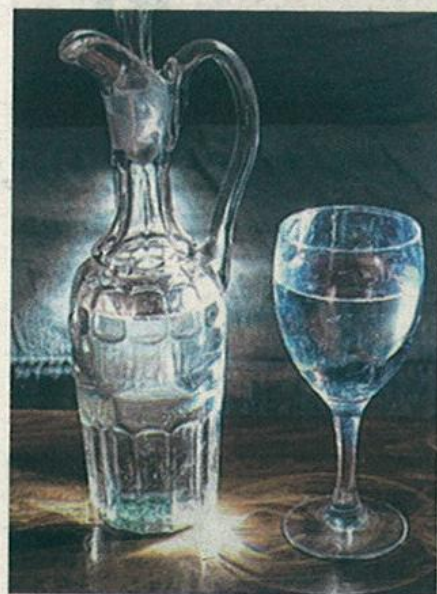
# Le réseau d'eau rajeunit

La commune de Cousance gère l'eau potable en régie municipale, contrairement à la plupart des communes voisines qui dépendent soit d'un syndicat, soit d'une société de distribution. L'eau potable de Cousance présente trois particularités : elle est abondante puisque la quantité n'a jamais fait défaut jusqu'à présent, elle est de bonne qualité sur le plan de sa pureté et de sa minéralité, et elle n'est pas chère. Le mètre cube est commercialisé à hauteur d'1 euro, soit bien en deçà des moyennes nationales, régionales et mêmes locales.

Les avantages s'arrêtent là car deux inconvénients majeurs affectent le réseau d'eau coussinois. D'après l'étude réalisée l'année dernière, à la demande du maire Christian Bretin auprès de la société dijonnaise Verdi Ingénierie, il s'est avéré que le réseau, très vétuste par endroits, contient encore des

branchements en plomb et présente des fuites importantes. Les canalisations très anciennes pour beaucoup d'entre elles ne permettent plus d'assurer une sécurité incendie convenable par manque de pression.

Le maire et son conseil municipal ont agi jusqu'à présent sur trois points. Il s'est d'abord agi de multiplier les réserves incendie vers des secteurs d'habitation défectueux et de sectoriser les 22 km de réseau en 5 zones pour mieux identifier les fuites, ce qui permettra d'obtenir un meilleur rendement. Aussi, un Schéma directeur de l'eau potable a été commandé, ce qui permet à la commune d'avoir une visibilité et une connaissance précise du réseau d'eau et des bâtiments techniques (puits de pompage et château d'eau). Ce rapport met en lumière des défauts qu'il conviendra de corriger dans les meilleurs délais et qui sont de trois ordres : supprimer les



L'eau est un bien précieux.

branchements en plomb qui sont ostensiblement trop importants, mettre aux normes les bâtiments communaux liés à l'eau car des dégradations importantes sont notifiées, et enfin rajeunir le réseau en supprimant les canalisations très anciennes génératrices de fuites. Ce vaste programme onéreux devrait pouvoir bénéficier d'aides à hauteur de 70 %.